

A l'attention de Monsieur Jean-Pierre GADON , Commissaire enquêteur siégeant sur l'enquête publique relative au projet éolien dit « Parc éolien des Portes de Champagne II »

Monsieur le Commissaire Enquêteur .

Vous voudrez bien trouver ci-dessous quelques remarques concernant le projet éolien situé sur le territoire des communes de la Forestière et de les Essarts-le-Vicomte , Marne .

La première observation concerne la date de parution des observations de la MRAE sur ce projet , avec une parution hors délai , ne permettant pas une étude correcte avant début d'enquête publique . Seule cette faute portant préjudice aux droits de réponse , aurait vocation auprès du Tribunal Administratif , l'annulation de l'enquête publique . Votre implication , Monsieur le Commissaire Enquêteur pour proposer une fin d'enquête repoussée au début de décembre est un geste , il n'exclue pas le manque du service concerné !!! Qui croire après un tel manquement ? , pourquoi ? , pour qui ??

Il est claire , que le projet Parc éolien Portes de Champagne II , est la continuité du projet Porte de Champagne I Ce complément d'implantation n'est pas accepté par la population , Aucune consultation des habitants par la Mairie n'a été effectuée , sur un sujet aussi important impactant durant des dizaines d'années la population , c'est ignorer ceux qui ont élus le Conseil Municipal !!! Seule l'association PSLF a eu le courage d'effectuer un porte à porte démontrant le refus du projet 131 signatures sur 209 habitants adultes .. Sans appel !!. Le trop c'est trop a tout son sens .

Le développeur n'a pas jugé d'informer les habitants , manœuvre malheureusement bien connue , afin de limiter les réactions dès le début .. La convention ARRHUS ne fait pas partie du langage des promoteurs , et reste inconnue de nombre d'élus et des propriétaires impliqués . Très grave également , aucune des communes avoisinantes n'ont été informées , les effets de saturation sont néanmoins présents pour elles aussi , aucun respect .. Cet oubli volontaire , est devenu récurrent . Comment justifier que trois parcs limitrophes totalisant 15 éoliennes (La Forestière et les Essarts avec Nesle et Escardes) ne soient pas sans inconvénient , pour l'ensemble de la population , pour la faune . Les effets de saturation sont présents , accentuer cela en imposant des projets supplémentaires revient a dégrader complètement la qualité de vie des habitants pris en hontage . Pour la faune , le développeur s'était engagé a effectuer un suivi environnemental sur le parc présent malheureusement aucun suivi n'a été établi correctement , seul un relevé datant de 2015 , révélant une mortalité anormale de la faune volante . Pourquoi donner de la crédibilité au développeur ??

Les générateurs projetés sur la Forestière avaient été refusées dans le premier projet , plus hautes et plus puissantes elles réapparaissent toujours trop proches des lisières et des habitations . 200m de la lisière , lorsque les rotations pour meilleurs prises au vent s'effectuent , la distance n'est plus respecté . On parle de la lisière de la forêt de la Traconne , classée en ZNIEFF de type 2 . Celle-ci abrite nombre d'espèces de chiroptères , leur

nidification . Egalement d'autres espèces de volatiles sont présents sur le site , Noctules communes ou de Leisler , Pipistrelles communes ou de Nathusius très impactées par les pales d'éoliennes de plus en plus hautes . Les prédateurs sont à la joie , ce qui fausse un comptage crédible de la mortalité arrangeant la responsabilité des développeurs . Néanmoins toute personne habitant à la campagne connaît ce phénomène .. Il est important donc de ne pas informer en amont Bien entendue !! De même , les positions proposées en 3 lignes parallèles vont accentuer l'effet barrières perturbant les migrations d'espèces (cigognes , grues cendrées) Notre position géographique est reconnue comme sujet aux passages d'oiseaux migratoires vers ou venant du Lac du Der . Nous savons tout cela , encore plus de générateurs ne pourrait qu'accentuer les disparitions d'espèces déjà fortement impactées . Depuis l'installation des parcs éoliens environnants , plus de 25 espèces d'oiseaux ont disparues ou fortement régressées . Le débridage des éoliennes , prévue , afin de palier les montés en consommation prochainement vont accentuer tous ces impacts et bien entendu réduire encore la qualité de vie des riverains . Insupportable !!!!

Faut-il rappeler également que ce projet se situe dans la zone d'exclusion , il n'aurait donc pas du voir le jour . A quoi sert d'être inscrit à l'UNESCO , la charte des Caves , Coteaux et Maisons de Champagne ont donc travaillé durant de longues années pour rien .. Un développeur arrive et on balaie d'un revers de manche tout ce travail !!! Lamentable !!

Pour les motifs énumérés ci-dessus , L'ASERC51 membre du Collectif ECEP-51 , s'oppose à l'implantation du parc éolien des Portes de Champagne II , et demande au Commissaire enquêteur de joindre la présente note aux observations compilées dans le registre coté et paraphé par lui dans le cadre de l'enquête publique .

Ces observations sont faites conformément à la demande expresse du Commissaire enquêteur , à savoir comme portant essentiellement sur le projet des Portes de Champagne II , en dehors de toutes considérations d'ordre général sur le bien fondé ou non de l'énergie éolienne , ses causes et ses conséquences .

Fait le 21 novembre 2022

Président de l'ASERC51

51120 CHARLEVILLE